

voies digestives; les *amers purgatifs*, quand il y a de la tendance à la constipation; les *amers astringents*, quand il faut au contraire, en même temps qu'on combat l'anorexie, tenir en bride une disposition à la diarrhée; les *amers indifférents* (qui ne contiennent pas de tannin, comme la germandrée, le quassia, etc.), quand il n'y a ni diarrhée, ni constipation; les *amers tétaniques*, quand il y a atonie et flatulence; les *amers sédatifs*, dans le cas d'érethisme nerveux, de gastralgie, etc.

On voit combien le thérapeute est muni de ressources très-diverses pour remplir cette grande indication de relever ou d'exciter l'appétit. Il peut les varier les unes par les autres, les combiner dans des proportions en quelque sorte infinies, et, s'il sait bien s'y prendre, il arrivera toujours au but qu'il poursuit.

Je ferai, en terminant, une double remarque: c'est que les apéritifs liquides doivent être donnés froids et peu ou point sucrés. Le sucre a, en effet, une action affadissante qui est en opposition avec la qualité apéritive de ces médicaments.

## ARTICLE II. — STIMULANTS DE L'APPAREIL GÉNÉSIQUE OU APHRODISIAQUES

L'anaphrodisie, ou diminution congéniale ou acquise, totale ou partielle, définitive ou temporaire, de l'appétit génital et de l'excitabilité des organes copulateurs, indique la série des agents de la médication dite *aphrodisiaque*, médication dans laquelle tout est controversé: ses limites, ses moyens, son existence même.

Et tout d'abord une question préalable se présente à examiner. Existe-t-il des *aphrodisiaques directs*, c'est-à-dire des moyens qui vont, par une électivité propre, spéciale, stimuler l'appétit vénérien quand il est normal, le réveiller quand il est engourdi, et qui, par l'excitation du désir, de l'orgasme local et de la volupté, sont de nature à exalter les fonctions génitales? Cullen nie formellement l'existence d'agents de cette nature. (Cullen, *Treatise of Materia medica*; Edimburgh, 1789, vol. I, p. 171.) Schwilgué la met également en doute. (Schwilgué, *Traité de mat. méd.*, 3<sup>e</sup> édit.; Paris, 1818, t. II, p. 435.) Ratier n'admet, lui aussi, que des aphrodisiaques *indirects*, c'est-à-dire des moyens qui réveillent les fonctions génitales en supprimant les causes variées qui les entravent. Pereira (*the Elements of Materia medica and Therapeutics*; London, 1854, vol. I, p. 269) croit, au contraire, aux aphrodisiaques vrais, et je partage pleinement sa manière de

voir. Certainement une observation incomplète, et des préjugés populaires protégés par la routine et le défaut d'examen, ont singulièrement exagéré le nombre de ces agents; mais, de ce que les aphrodisiaques renommés sont presque tous des stimulants généraux qui ne font sentir leur action aux organes de la génération qu'après avoir impressionné, dans le même sens, le système nerveux tout entier, il serait peu logique d'en conclure, avec Ratier (*Dict. de méd. et de chir. pratiques*; Paris, 1829, t. III, p. 186, article APHRODISIAQUES), à l'inutilité des aphrodisiaques directs. Quel est, en effet, le stimulant qui porte exclusivement son action sur un appareil? Et, si le silence complet des autres était la condition indispensable de l'électivité médicamenteuse, où trouverait-on celle-ci?

A mon avis, il y a une médication aphrodisiaque qui a pour agents deux sortes de moyens: les uns *directs*, ils sont en petit nombre; les autres *indirects*, plus nombreux parce qu'ils sont variés comme les causes qui produisent l'anaphrodisie symptomatique. Les uns et les autres se prêtent un mutuel appui pour combattre la frigidité.

Quelques auteurs, Venel en particulier (Venel, *Précis de matière médicale*, édit. Carrère; Paris, an IX, t. II, p. 374), ont établi cette distinction entre les *aphrodisiaques* et les *spermatocées*, que les premiers stimulent surtout l'appétit vénérien et l'érectilité du pénis, tandis que les seconds sont des excitants de la sécrétion spermatique. Mais cette séparation est-elle légitime? et, si elle l'était, serait-elle possible? Dans l'état actuel de la science, nous ne savons que fort peu de chose de la diminution de la sécrétion testiculaire; et cela se conçoit, puisque le défaut d'activité de cette sécrétion ne saurait être mesuré directement et ne s'accuse que par le peu d'énergie des aptitudes viriles; mais ce que l'on sait, c'est qu'il y a entre ces deux faits, activité génésique et abondance du sperme, un rapport réciproque d'influence. Il y aurait donc une subtilité réelle à chercher à séparer ainsi les aphrodisiaques en deux classes.

J'étudierai successivement ici, comme toujours: 1<sup>o</sup> les aphrodisiaques médicamenteux; 2<sup>o</sup> le régime aphrodisiaque, c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui permettent à leur action de se produire ou qui la développent davantage.

### § 1. — Aphrodisiaques médicamenteux

Le nombre des aphrodisiaques ou des médicaments réputés tels a été abusivement étendu, et la débauche et le charlatanisme se sont montrés singulièrement inventifs sous ce rapport. Sans parler de l'*essence de perles*, du *scinque*, de la *rasura priapi*

*tauri*, des *testicules de coq*, des *cerveaux de moineau*, etc., restes impurs d'une thérapeutique heureusement oubliée, on remplirait un catalogue des poudres, confections, teintures ou élixirs aphrodisiaques qui ont joui, aux siècles passés, d'une vogue plus ou moins méritée. Les trois poivres, le musc, la civette, l'huile de cannelle<sup>(1)</sup>, les gouttes de girofle, le macis<sup>(2)</sup>, les semences de roquette<sup>(3)</sup>, le fenouil<sup>(4)</sup>, la sariette, l'ambre gris, le succin, les tubercules de *Orchis erythronium* ou satyrion<sup>(5)</sup>, etc., se réunissaient dans des combinaisons en quelque sorte infinies, pour la confection de ces recettes polypharmaciques, que recherchaient la crédulité et la luxure.

Laissons de côté ce fatras pharmacologique et faisons un inventaire sérieux et raisonné des ressources de la médication aphrodisiaque.

Élaguons d'abord ces drogues complexes dont on faisait usage et dans lesquelles le ginseng, la myrrhe, le satyrion, le musc, la civette, le succin, le mastic, s'associaient sous des formes et dans des proportions diverses. Toutes ces préparations *ad magnitudinem*: l'élixir de Matthiole<sup>(6)</sup>, l'*essentia regia composita*, les *poma ambrae*, la poudre aphrodisiaque de Paul d'Egine, *aphroditarius pastillus* (Pauli Egineti, *de Re medicâ*, lib. VII, cap. 12, *de Pastillis*), les diabolins stimulants<sup>(7)</sup>, sont tombés dans un oubli d'où nous ne chercherons pas à les tirer. L'opium, l'ambre, le phosphore, les cantharides et la noix vomique, sont

(<sup>1</sup>) 61. L'huile dont il s'agit est une huile essentielle, qui s'administre à la dose de quelques gouttes dans une potion pure, ou à l'état d'oléosaccharum.

(<sup>2</sup>) 62. La poudre de *muscade* ou de *macis* se donne aux doses de 2 à 6 grammes, et l'huile volatile par gouttes, à la dose de 4 à 10 gouttes.

(<sup>3</sup>) 63. La *roquette* a une certaine analogie médicamenteuse avec les moutardes.

(<sup>4</sup>) 64. Le *fenouil* entre dans la composition des quatre semences chaudes (anis, fenouil, coriandre, carvi).

(<sup>5</sup>) 65. Le *satyrion* était la racine d'un orchis, l'*Orchis erythronium*, de la famille des Orchidées. L'opinion qui le considérait comme aphrodisiaque était fondée sur la forme de ses racines et avait pour base la doctrine des signatures.

(<sup>6</sup>) 66. L'*élixir de vie de Matthiole* contenait des zestes de citron, de la cannelle, du petit galanga (*Maranta galanga*), du gingembre, de la zédoaire (*Curcuma zedoaria*), du girofle, des muscades, du macis, de la marjolaine, de la menthe, du thym, du serpolet, de la sauge, du romarin, des roses rouges, du cubèbe, du bois d'aloès, du santal citrin, du cardamome, de l'anis, du fenouil, de l'alcool à 80°.

(<sup>7</sup>) 67. Les *diabolins stimulants* étaient composés de sucre, de mastic, de safran, de gingembre, d'ambre gris, de girofle.

les seuls aphrodisiaques médicamenteux qui méritent d'appeler l'attention du thérapeutiste.

1. L'*opium*, comme l'alcool (et ce n'est pas le seul point de rapprochement qu'aient entre eux ces deux médicaments), est aphrodisiaque à petites doses et anaphrodisiaque à doses plus élevées. L'ivrognerie de l'opium, comme celle de l'alcool, amène l'anaphrodisie; mais l'alcool et l'opium pris en petite quantité et accidentellement, par des sujets qui n'en ont pas l'habitude, stimulent l'appétit vénérien. L'absence de cette distinction explique les divergences que l'on trouve dans les auteurs sur ce point. Parmi les médecins du siècle dernier qui ont étudié avec sagacité les effets physiologiques de l'opium, il n'en est guère qui ne lui reconnaissent la propriété aphrodisiaque. André Clayer (*Misc. Curios. nat.*, anno 1642, p. 76; *de Opio aphrodisiaco*, obs. xxxiv) signalait, dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, l'usage qu'on faisait, dans l'extrême Orient, des opiat aphrodisiaques dans lesquels figurait l'opium. Manget dit de ce médicament: « *Opium est probatissimum aphrodisiacum.* » On connaît le fait curieux rapporté par Christien et observé sur les Turcs; bon nombre de praticiens ont remarqué que le priapisme de la blennorrhagie augmente sous l'influence de l'opium. Chaumeton dit avoir recueilli plusieurs faits qui lui ont démontré l'action aphrodisiaque de ce médicament, etc. Voilà bien des présomptions, dans un ordre de faits dont la démonstration matérielle est entourée de difficultés presque insurmontables.

2. Les propriétés aphrodisiaques de l'*ambre*<sup>(1)</sup>, malgré la réputation faite par Brillat-Savarin au *chocolat des affligés* (Brillat-Savarin, *Phys. du goût*, Médit. vi), aromatisé par cette substance, celles du musc, du castoréum, de la civette, sont encore à démontrer scientifiquement; mais la solidarité qui lie les impressions olfactives à l'orgasme génital justifierait peut-être de nouveaux essais sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des substances volatiles et odorantes ont une action aphrodisiaque. J'ai reçu, à ce propos, de gens que tourmentaient des pollutions ou du priapisme, des confidences qui ne me laissent aucun doute sur ce point. Je connais un malade qu'une tasse d'anis prise le soir met dans un état d'excitation génésique très-importun. La *vanille*<sup>(2)</sup> se range dans ce groupe, et son action aphrodisiaque n'est guère mise en doute par personne.

(<sup>1</sup>) 68. On emploie ordinairement la *teinture d'ambre* au 10<sup>e</sup>, à la dose de 2 à 10 gram. dans une potion.

(<sup>2</sup>) 69. On prépare en pharmacie un *alcoolé de vanille* au 10<sup>e</sup>, qui s'administre aux doses de 5 à 10 gram. dans une potion; une *poudre de va-*